

# **RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION**

# MARCHÉ PUBLIC DE MAÎTRISE D'OEUVRE

# Restructuration des infrastructures Voix Données, Images (VDI) du bâtiment 18 de recherche sur le Campus Moulin de la House à Reims

Date et heure limites de réception des offres :

lundi 05 mai 2025 à 12:00

Université de Reims Champagne-Ardenne 2 avenue Robert Schuman 51100 Reims

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE		
	Objet	Restructuration des infrastructures Voix Données, Images (VDI) du bâtiment 18 de recherche sur le Campus Moulin de la House à Reims
$\Rightarrow$	Mode de passation	Procédure adaptée ouverte
	Type de contrat	Marché public
X	Délai de validité des offres	120 jours
)	Forme de groupement	Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire
莊	Variantes	Sans
Τή	PSE	Sans
0+	Clauses sociales	Sans
	Clauses environnementales	Sans
	Durée / Délai	2 ans et 6 mois
Q	Négociation	Avec

## SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation	4
1.1 - Objet	4
1.2 - Mode de passation	4
1.3 - Type et forme de contrat	4
1.4 - Décomposition de la consultation	4
1.5 - Nomenclature	4
2 - Conditions de la consultation	4
2.1 - Délai de validité des offres	4
2.2 - Forme juridique du groupement	4
2.3 - Variantes	
3 - Les intervenants	5
3.1 - Contrôle technique	5
3.2 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs	5
4 - Conditions relatives au contrat	5
4.1 - Modalités essentielles de financement et de paiement	5
4.2 - Confidentialité et mesures de sécurité	5
5 - Contenu du dossier de consultation	5
6 - Présentation des candidatures et des offres	6
6.1 - Documents à produire	
6.2 - Visites sur site	
7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis - Transmission électronique	
8 - Examen des candidatures et des offres	9
8.1 - Sélection des candidatures	9
8.2 - Attribution des marchés	9
8.3 - Suite à donner à la consultation	9
9 - Récompenses	10
10 - Renseignements complémentaires	10
10.1 - Adresses supplémentaires et points de contact	10
10.2 - Procédures de recours	10
10.2 - Organe chargé de la médiation	
11 - Clauses complémentaires	11

## 1 - Objet et étendue de la consultation

### 1.1 - Objet

La présente consultation concerne la restructuration des infrastructures Voix Données, Images (VDI) du bâtiment 18 de recherche sur le Campus Moulin de la House à Reims.

Lieu d'exécution : Université de Reims Champagne-Ardenne Bâtiment 18 de recherche Campus du Moulin de la House Chemin des Rouliers 51100 à Reims

#### 1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

### 1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

#### 1.4 - Décomposition de la consultation

Il n'est pas prévu de décomposition en lots.

#### 1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
71315210-4	Services de conseil en installations techniques de bâtiment

### 2 - Conditions de la consultation

#### 2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

#### 2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché. Toutefois, dans le cas où le titulaire serait un groupement conjoint, il devra se reconstituer en groupement solidaire au moment de l'exécution du marché.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

### 2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

Consultation n°: 2025PAOPPIB002 Page 4 sur 11

## 3 - Les intervenants

#### 3.1 - Contrôle technique

Aucun contrôle technique n'est prévu pour cette opération.

### 3.2 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

Aucune coordination sécurité et protection de la santé, ni aucun plan de prévention ne sont prévus pour cette opération.

### 4 - Conditions relatives au contrat

#### 4.1 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

#### 4.2 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces obligations de confidentialité et de sécurité.

### 5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes :
  - L'annexe 1 à l'AE : répartitions des honoraires

  - L'annexe 2 à l'AE désignation des co-traitants et répartition des prestations
     L'annexe 3 à l'AE coûts journaliers servant de base aux modifications du marché
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et son annexe :
  - L'annexe 1 au CCTP Charte VDI v9
- La fiche fournisseur vierge
- Les formulaires DC1 et DC2

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Consultation nº: 2025PAOPPIB002 Page 5 sur 11

## 6 - Présentation des candidatures et des offres

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO. Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

### 6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Non
Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail	Non

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Non
Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels	Non
Fiche fournisseur complétée et accompagnée d'un RIB	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	Non
Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat	Non
Le soumissionnaire doit disposer des compétences suivantes :  - Infrastructures passives V.D.I : Il doit disposer d'une vue globale des infrastructures passives V.D.I en tant que spécialiste cuivre et fibre optique. Il doit maîtriser :  - La définition des architectures globales sur des sites importants et étendus tels que des campus universitaires,  - La définition des architectures cuivre et optiques, tant dans le choix des composants que dans leur dimensionnement. L'expérience dans le domaine universitaire est un plus.  - Le choix des types de câbles cuivre (cat 6, 6A et 7) et optiques (OM1, OM2, OM3, OM4, OS1, OS2, G651, G652, G655, etc ),  - La définition des baies et des répartiteurs pour accueillir l'ensemble des composants nécessaires à l'aménagement de ces dernières,  - La création et l'agencement des locaux techniques et des salles informatiques en prenant en compte l'ensemble des composantes environnementales,  - Les mesures cuivre et optiques pour contrôler les travaux des entreprises en phase travaux et doit posséder l'équipement de test en propre pour réaliser la validation des liaisons existantes.  Il doit également apporter la preuve de suivi de formation dans le domaine de la recette cuivre et optique (formations dans les environnements cuivre et optiques).	Non

Consultation n°: 2025PAOPPIB002 Page 6 sur 11

- Infrastructures actives V.D.I: Il doit disposer d'un regard d'expert dans les infrastructures actives, dans les environnements IP aussi bien en LAN, qu'en WAN. Il doit donc maîtriser:

- Les architectures LAN et WAN.
- Les environnements multi techniques fonctionnant dans les environnements IP (Data, téléphonie, vidéo, gestion technique de bâtiment, etc )
- Les paramétrages avancés tels que 802.1P, 802.1Q, 802.1X, multicast, routage, etc
- Les environnements WIFI, études de couverture.
- Les technologies et les protocoles IPV4, IPV6, etc .
- L'analyse fonctionnelle et de configuration,
- Le troubleshooting pour faire face à des dysfonctionnements.
- Les formations dans les environnements complexes des réseaux.

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

#### Pièces de l'offre :

Libellés	
L'acte d'engagement (AE) et ses 3 annexes à compléter et à faire signer par les représentants qualifiés de l'entreprise	Non
Un certificat de visite des locaux. La visite des locaux étant obligatoire, le certificat est à remettre obligatoirement par les candidats.	Non
Une note détaillée relative aux méthodes que le candidat se propose d'adopter pour l'exécution de sa mission dans le cadre de ce projet.	Non
Le justificatif de la proposition de rémunération au regard de l'étendue de la mission, son degré de complexité, l'importance des travaux, et leur complexité.	Non

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les soustraitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

Les tâches que l'acheteur souhaite faire effectuer exclusivement par le titulaire du contrat sont indiquées au cahier des charges.

#### 6.2 - Visites sur site

Une visite sur site est obligatoire. L'offre d'un candidat qui n'a pas effectué cette visite sera déclarée irrégulière.

Les conditions de visites sont les suivantes :

Les visites auront lieu sur le Campus Moulin de la House à Reims. Elles auront lieu sur rendez-vous à prendre à l'adresse mail suivante : <a href="mailto:mohamed.moussalih@univ-reims.fr">mohamed.moussalih@univ-reims.fr</a> copie à <a href="mailto:direction.achats@univ-reims.fr">direction.achats@univ-reims.fr</a>.

Les visites auront lieu à compter du 3 avril 2025 jusqu'au 30 avril 2025, néanmoins, aucune visite ne pourra avoir lieu du 7 au 11 avril 2025, ni le 21 avril 2025.

## 7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis - Transmission électronique

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

Consultation n°: 2025PAOPPIB002 Page 7 sur 11

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : http://www.marches-publics.gouv.fr.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir un dossier comportant les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante : Université de Reims Champagne-Ardenne Direction des Achats et des Marchés 2 avenue Robert Schuman 51100 Reims

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

Chaque document pour lequel une signature est requise doit faire l'objet d'une signature électronique au format XAdES, CAdES ou PAdES. La signature électronique du pli ne vaut pas signature des documents qu'il contient.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique, la signature doit être une signature qualifiée, tel que défini par le règlement européen n° 910/2014 du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques (eIDAS). Toutefois, les certificats de signature de type RGS demeurent valables jusqu'à leur expiration.

Le certificat de signature qualifié est délivré par un prestataire de service de confiance qualifié répondant aux exigences du règlement eIDAS. Une liste de prestataires est disponible sur le site de l'ANSSI (<a href="https://www.ssi.gouv.fr/">https://www.ssi.gouv.fr/</a>). Il peut aussi être délivré par une autorité de certification, française ou étrangère. Le candidat devra alors démontrer son équivalence au règlement eIDAS.

Le candidat qui utilise un autre outil de signature que celui du profil d'acheteur, ou un certificat délivré par une autre autorité de certification, doit transmettre gratuitement le mode d'emploi permettant la vérification de la validité de la signature.

La signature électronique du contrat par l'attributaire est exigée dans le cadre de cette consultation.

Pour signer électroniquement, le candidat peut utiliser l'un des trois formats de signature autorisés par la réglementation (XAdES, CAdES ou PAdES). Le pouvoir adjudicateur préconise toutefois l'utilisation d'une signature électronique au format pAdES.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Consultation n°: 2025PAOPPIB002 Page 8 sur 11

#### Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite

### 8 - Examen des candidatures et des offres

#### 8.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 6 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

#### 8.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152 -1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération	
1-Prix des prestations	30.0 %	
2-Valeur technique	70.0 %	
2.1-CV et compétence VDI des intervenants	10.0 %	
2.2-Justification du niveau d'expertise dans le domaine cuivre et fibre optique	40.0 %	
2.3-Méthodologie détaillée présentée par la note détaillée pour l'élaboration et le suivi du projet	10.0 %	
2.4-Description détaillée de l'accompagnement de l'opération présentée dans la note détaillée de l'accompagnement de l'opération	10.0 %	

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

#### 8.3 - Suite à donner à la consultation

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur engagera des négociations avec les 3 candidats sélectionnés. Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

Elle se déroulera de manière écrite.

L'attribution du marché de maîtrise d'œuvre est prononcée par le pouvoir adjudicateur.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 6 jours.

Consultation n°: 2025PAOPPIB002 Page 9 sur 11

Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

## 9 - Récompenses

A l'issue de la consultation, il ne sera versé aucune prime aux candidats admis à remettre des prestations et non retenus.

## 10 - Renseignements complémentaires

### 10.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <a href="http://www.marches-publics.gouv.fr">http://www.marches-publics.gouv.fr</a>

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

#### 10.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est : Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne 25 rue du Lycée 51036 CHALONS EN CHAMPAGNE CEDEX

Tél: 03 26 66 86 87 Télécopie: 03 26 21 01 87

Courriel: <a href="mailto:greffeta-chalons-en-champagne@juradm.fr">greffeta-chalons-en-champagne@juradm.fr</a>

Adresse internet(U.R.L): http://chalons-en-champagne.tribunal-administratif.fr/

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à : Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne

25 rue du Lycée

51036 CHALONS EN CHAMPAGNE CEDEX

Tél: 03 26 66 86 87 Télécopie: 03 26 21 01 87

Courriel: greffeta-chalons-en-champagne@juradm.fr

Adresse internet(U.R.L): http://chalons-en-champagne.tribunal-administratif.fr/

#### 10.2 - Organe chargé de la médiation

En cas de difficultés survenant lors de la procédure de passation, l'organe chargé de jouer le rôle de médiateur est :

DREETS 102 rue de Richelieu

102 rue de Richelieu 75002 Paris

Tél: 0153178784

Courriel: arnaud.lafont@finances.gouv.fr

Adresse internet (U.R.L): https://www.economie.gouv.fr/mediateur-des-entreprises

Consultation n°: 2025PAOPPIB002 Page 10 sur 11

# 11 - Clauses complémentaires

Le pouvoir adjudicateur souhaite attirer l'attention des candidats, que le marché de travaux lié au présent marché de Maîtrise d'œuvre donnera lieu à la mise en place d'une clause d'insertion sociale en lien avec le facilitateur du territoire, dont les coordonnées seront transmises à l'attributaire du présent marché.

Consultation n°: 2025PAOPPIB002 Page 11 sur 11